

Lyon, le 27 novembre 2020

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
MB/LP/2020-  
Objet : Appels à projets « politique de la ville » 2021

Madame, Monsieur,

C'est dans un contexte exceptionnel que la Ville de Lyon lance la programmation 2021 des actions pour les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

La crise sanitaire, qui touche aujourd'hui la France comme l'ensemble des pays du monde, s'accompagne d'une crise à la fois économique et sociale.

Les disparités territoriales déjà observées et les inégalités sociales subies en premier lieu par les habitants des quartiers prioritaires, sont désormais accentuées par cette situation d'une ampleur inédite : le choc de la crise a fait basculer de nombreuses familles dans une grande fragilité financière, sociale et psychologique. L'état de santé des habitants se dégrade, le chômage et la précarité augmentent, le décrochage scolaire prend des proportions considérables, les tensions s'amplifient car c'est toute la vie quotidienne qui est impactée dans nos quartiers populaires.

La situation des associations et des acteurs qui oeuvrent au quotidien dans la proximité est également de plus en plus difficile, les ressources financières se raréfient et les besoins sociaux explosent.

Je souhaite vous adresser, au nom de l'ensemble de la nouvelle équipe municipale, tous mes remerciements et vous assurer de toute ma reconnaissance pour toutes les actions exemplaires que vous continuez à mener malgré les nombreuses contraintes auxquelles vous devez faire face, les habitants ont plus que jamais besoin de vous dans cette période de difficultés exceptionnelles.

La Ville de Lyon se mobilise également afin de concentrer l'ensemble de ses ressources au service de la population pour surmonter cette crise, et entend soutenir l'ensemble des acteurs qui agissent pour le bien être des lyonnais.

C'est particulièrement le cas pour ma délégation à la politique de la ville et aux actions citoyennes, dont j'ai l'honneur d'avoir la charge pour ce nouveau mandat municipal qui s'engage.

Dans ce contexte, la programmation 2021 prend une importance toute particulière.

L'élaboration de la programmation financière 2021 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du contrat de ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des professionnels locaux et des associations grâce à des appels à projets thématiques communs dans le cadre des dispositifs contractualisés, quelles que soient les lignes budgétaires concernées au sein de chacune des délégations de l'exécutif municipal.

C'est la raison pour laquelle les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la ville seront intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondants en matière culturelle, de santé et accès aux soins, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, de prévention de la délinquance.

Par conséquent, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne viennent qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques, les crédits spécifiques du contrat de ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est à dire des actions qui permettent de :

- renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en proposant des actions permettant de faire vivre la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.
- améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité, au moyen de projets contribuant à améliorer le cadre de vie et le développement durable.
- valoriser les quartiers et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers et à la transition écologique et solidaire, à leur ouverture vers l'extérieur et leur intégration dans la ville.
- favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles, et notamment les jeunes, en permettant d'améliorer l'accès aux droits et aux ressources numériques des services publics, en proposant des actions collectives complémentaires aux logiques d'accompagnement individuel, ainsi que par des actions facilitant l'apprentissage de la langue française.

Si vous souhaitez solliciter des subventions au titre de la politique de la ville auprès de la Ville, l'État, la Métropole ou la Région pour l'année 2021, vous trouverez l'ensemble des supports nécessaires sur le site [www.polville.lyon.fr](http://www.polville.lyon.fr).

**Je vous remercie de nous faire parvenir les dossiers de demandes de subvention pour le 14 décembre prochain.**

La Direction du Développement Territorial, les équipes territoriales et thématiques mandatées par la Ville, l'Etat et la Métropole vous accompagneront tout au long du processus de programmation.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer prochainement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc GIRAULT



**Adjoint au Maire de Lyon  
Délégué à la politique de la ville  
et aux actions citoyennes**

